



---

## Procès Verbal de l'Assemblée des Délégués du 29 avril 2010

**APE présentes :** Aïre, Aire-La-Ville, Anières, Balexert, Bellevue, Bernex, Centre-Ville, Chêne-Bougeries, Collex-Bossy, Collonges-Vésenaz, Corsier, Geisendorf, Genêts, Grand-Lancy, Grand-Saconnex, Gy-Présinge, Jonction, Lignon, Lully-Sézenove, Meyrin-Cointrin, Pâquis, Pervenches-Montfalcon, Petit-Saconnex, Plainpalais, Satigny, Seujet-Necker, Tambourine, Tivoli, UCE Bossons, Versoix, Veyrier-Pinchat.

**APE Excusées :** Céligny, Cité-Avanchets, Jacques-Dalphin, Troinex, Vieusseux-Franchises.

**Comité GAPP :** Sabine Estier, Beata Godenzi, Marc-Olivier Delapierre, Sandrine Ramusat, Annick Pouly

**Excusé :** Sandra Capeder, Soledad Valera-Kummer

**Présidence de la séance :** Comité, Françoise Lanci Montant

**Procès Verbal:** Anne Thorel Ruegger

**Lieu :** Uni Mail salle MR 070

**Heures :** 20:00 à 22:45

- 1. Accueil**
- 2. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers**  
Pas de divers.
- 3. Approbation du PV de l'AD du 5 novembre 09**  
Point reporté

#### **4. Quelle sécurité de l'écolier dans les zones 30 ?**

Les zones 30 devraient favoriser la cohabitation de tous les usagers de la route et améliorer la sécurité des piétons. Qu'en est-t-il de celle des écoliers ?

Alors que les zones 30 se multiplient à travers le canton, répondent-elles à la sécurité des usagers particulièrement vulnérables que sont les enfants ?

##### **Intervenants :**

Dominique von der Mühl, collaboratrice scientifique, EPFL, ENAC.

- Thierry Messenger, Direction générale de la mobilité, département de l'intérieur et de la mobilité, canton de Genève

- Marie-Hélène Giraud Service de l'urbanisme, département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

- 2 agents de la Brigade d'éducation et de prévention routière BEP

- Paolo Chiararia, Service des écoles, département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Ville de Genève

- 2 témoignages d'APE

La question des zones 30 revient régulièrement au GAPP, c'est pour les parents un problème aigu et cela permet de définir un projet particulier concernant la sécurité sur le chemin de l'école.

Il semble que pour les autorités, les Zones 30 étaient une solution, mais cela s'avère être plutôt un problème dans les faits.

Nous avons donc invité plusieurs intervenants, pour présenter les zones 30 et les répondre à vos questions.

Les documents officiels disent que les Zones 30 devraient soulager les usagers, améliorer la sécurité. Mais nous sommes régulièrement interpellé par les APE car ce sujet leur est confus, diverses questions concernant les trottoirs, la vitesse reviennent.

Le débat s'organiserà en trois parties, les présentations par les divers intervenants, deux présentations d'APE et les questions de la salle.

### **Zone 30 mais encore**

Dominique Von der Muhl travaille au laboratoire Coros, active dans l'association « Rue de l'Avenir », qui fédère plusieurs partenaires et veut promouvoir une rue pas seulement pour la circulation.

A 30 à l'heure on est plus attentif, la distance d'arrêt est plus courte, il y a moins d'accident et surtout des accidents moins graves.

Les Zones 30 n'ont pas pour but d'embêter les automobilistes mais sont un moyen pour favoriser les zones à vitesse réduite. Une marge de manœuvre est donnée aux cantons pour aménager ces zones.

Dès 2002 le BPA recommande de faire des zones 30 plutôt étendue, entrecoupées de zones normales. Les mesures légères (aménagement peu coûteux) sont favorisées.

Certaines mesures d'aménagement accompagnent la zone 30, panneaux, marquage d'entrée dans le quartier, priorité de droite, dans la règle il n'y a pas de passage piétons mais des exceptions sont possibles. Les cantons sont libres, certains font beaucoup d'aménagements d'autres moins.

La communication est essentielle mais pas obligatoire. Il y en a trop peu.

Dans beaucoup d'endroits on compte sur les aménagements pour réduire la vitesse, mais avec peu de communication et cela ne suffit pas pour arriver à une culture plus ancrée concernant ces zones, il faudrait pour y arriver des contrôles réguliers et des évaluations de mesures.

Les déplacements des enfants, les enfants se déplacent autant pour aller à l'école que pour aller aux activités para-péri scolaire, il est donc important de sécuriser le chemin de l'école mais aussi les autres déplacements.

Concernant les passages piétons, exploiter le « notamment » qui figure dans la loi, pour faire remonter les choses, supprimer les passages piétons, = supprimer les repères et laisser le champ libre aux voitures.

En conclusion; il y a encore beaucoup de zones qui pourraient être en zone 30. Le passage piéton est un grand problème qui dissuade les communes de mettre des zones 30.

Sécuriser les enfants, sécuriser tout le monde.

**Thierry Messagers**, responsable des espaces publique et de la mobilité douce au service de la mobilité. La direction de la mobilité est un service de l'état, son rôle principal est de faire respecter les espaces publics.

Il donne les préavis pour les aménagements proposés par les communes. Ce service a deux rôles différents, être un support aux communes sur les projets de Zones 30, passages piétons. La DGM applique le cadre légal des zones 30. A priori sans passages piétons. Les aménagements routiers doivent faire ralentir les automobilistes. C'est le caractère rare du passage piéton qui lui donne son efficacité dans les zones 30. Les automobilistes doivent modérer leur allure dans toute la zone la suppression des marquages au sol doit rendre vigilant.

**M.-H. Giraud** : merci à Mme Von der Mühl qui a donné beaucoup d'informations très précises. La Ville de Genève est soumise aux mêmes règles que les autres communes. Elle doit faire des demandes pour des projets d'aménagement au canton et est donc soumise à l'interprétation de la loi par la DGM. Les services de la Ville font le constat objectif que dans les zones 30 il y a moins d'accident. En tant que commune cela permet de modérer la vitesse, d'assainir le bruit routier, les communes ont l'obligation légale de faire baisser l'exposition au bruit en réduisant le bruit dû à la vitesse. Dans l'optique de l'amélioration des qualités de vie. Plusieurs problèmes sont posés par ces zones, le sentiment d'insécurité et la divergence de deux lois, à savoir la suppression des passages piétons et la loi cantonale qui dit que le nombre des places de stationnement doit rester. Il y a dès lors un problème de places de parc et de passage piétons qui se collisionnent. La question des coûts est importante, les mises en place coûtent, il y a peu d'aménagements pour des raisons financières et cela amène une confusion. Il faudrait faire mieux mais les communes n'ont pas de moyens.

Le service de Mme Giraud est très souvent sollicité au sujet des suppressions de passages piétons. Ils sont actuellement en discussion avec la DGM pour voir comment faire. Une étude du BPA au Pâquis est en court pour identifier les problèmes, et voir comment aménager.

**P. Chiararia**; la Ville de Genève emploie des patrouilleuses scolaire.

113 femmes et 1 homme, patrouillent qui avant, dépendaient du canton, mais la volonté est d'insérer cela dans les communes, pour une politique publique de proximité.

La BEP forme ces personnes, détermine aussi où vont aller. Quand une APE demande une patrouilleuse la BEP est saisie par le service des écoles pour en déterminer la pertinence.

Pour qu'il y ait une patrouilleuse, il faut un passage piéton. Dans les zones de rencontres pas de passage piétons donc pas de patrouilleuse, mais tentent actuellement de trouver des astuces, pour marquer le passage.

Les patrouilleuses ne sont pas des remplaçantes des parents. Elles ne garantissent pas complètement la sécurité.

Dans toutes les démarches demandées par les parents, il y a un processus pour arriver à une décision. Beaucoup de mesures sont possibles, notamment le Pédibus et la formation. Le cumul de tout pour tenter d'arriver à sécurité maximale pour les enfants est recherché par la Ville et les partenaires.

Les patrouilleuses, ont des réponses très variables concernant leur sentiment dans les Zones 30. Parmi les réactions : « ne change rien » ou alors « oui les véhicules ralentissent ». Les deux roues sont souvent cités comme peu respectueux des règles. Dans les zones de rencontres, (Pâquis-Peschier) avant il y avait un sentiment d'insécurité maintenant elles semblent satisfaites, les habitudes sont prises.

**BEP** : sont exécutants et vont voir les enfants dans les écoles. Doivent s'adapter mais serait plus simple de dire que traverser sur les passages piétons. Distance d'arrêt vraiment très importante. Explication sur les distances d'arrêt.

**Marie-Claire Rey** : APE Pervenches, longue histoire que la sécurité sur le chemin de l'école cela débute en 91. Plusieurs actions menées, pétitions pour kit école, maintien de la patrouilleuses, avancée de trottoirs. Ont demandé plusieurs choses pour améliorer la situation. En lien avec la commune. Il faut avoir de bonnes relations avec les communes pour avoir un dialogue il faut aussi avoir de la patience. Au moment de ces demandes, il y a eu plusieurs aménagement de zones 30 dans Carouge. L'APE a demandé qu'une Zone 30 soit envisagée vers l'école car toutes les zones du quartier convergeaient vers l'école ou c'était 50 à l'heure. L'APE a donc demandé une extension de la zone 30. Il y a eu une pétition, le lancement d'une étude. Tout cela a été rejeté par la DGM. La Journée à Pied à l'école est un bon moment pour revenir à la charge. Ils ont alors demandé des patrouilleuses plutôt que des discours et des pommes et cela a bien marché. Finalement après plusieurs contacts notamment au niveau politique nous avons obtenu que cela se fasse. Finalement il semble que nous allons obtenir une vraie zone 30 avec aménagement et embellissement du quartier.

**Virginie Studenman, Pâquis** : Le grand problème c'est la distance entre la loi et les volontés et la réalisation ! De 50 à 30 c'est super mais dans la pratique ce n'est pas respecté sauf pendant embouteillages !

La Ville de Genève fait beaucoup pour améliorer la situation. Le problème est avec le canton et l'interprétation du « notamment ». Les parents des Pâquis ont envie d'être entendus, que les APE soient entendues quand elles ont des demandes. Il reste que les conducteurs font attention si ils voient le passage piéton sans marquage au sol les voitures ne s'arrêtent pas. Les avancées de trottoirs devraient permettre une meilleure visibilité deviennent des parkings à deux roues ! Donc les aménagements sont bien mais pas respectés. Mais ensuite même si ces endroits sont dégagés les voitures ne s'arrêtent pas comment faire ?

Pour conclure; entre la règle et le vécu, il y a un décalage important, le décalage dans le temps aussi un facteur important.

Au Pâquis nous avons aussi une zone 20. Cela ne marche pas. Les piétons sont prioritaires mais sans trottoir !

Beata Godenzi remercie tous les orateurs et passe la parole à la salle :

Corsier : ou trouver des info précises entre zone 20 et 30.

D von der Mühl : sur les Sites internet ; ofroute, rue de l'avenir, site du canton.

GAPP : en train de compiler toutes les infos qu'avons et concoctons un guide à votre intention. Pt-Saconnex : constate que les zones 30 sont une régression de sécurité pour les enfants, les passages piétons nous rendent attentifs et nous font nous arrêter. Sans ce passage moins de sécurité pour les enfants. Tant que nous résonnerons en adulte cela ne sera pas sur pour les enfants. Ne pas ôter d'un coup les passages piétons.

Tambourine : on ne sait plus si il faut demander une zone 30 ou pas. Que mis en place pour habituer les gens à la zone 30. Existe-t-il une étude sur le nombre d'accident dans les zones 30 ?

D. von der Mühl : tout est à peu près possible, rien d'obligatoire ou de prescrit. Il n'y a que les mesures contraignantes qui fonctionnent. Mais c'est un engrenage car souvent on doit ajouter des obstacles. Ce qu'il faut c'est un changement de mentalité.

M.-H. Giraud : l'aménagement n'a pas la capacité d'améliorer tout. Notamment pas le comportement mais nous essayons de faire aussi de l'information. Donnons des explications aux gens du quartier. Avons aussi acheté un info radar pour relever la vitesse et faire des études.

Bernex : Est-ce que les TPG, tolèrent un peu rehaussement de la chaussée ?

La Ville vient obtenir accord pour rehaussement à St-Jean, cela dépend de la longueur et de l'angle.

Bernex : il est important de voir des ralentisseurs pour permettre de ralentir même quand il y a peu de voiture.

Meyrin : sur quelle base les urbanistes ont décidé que zone 20 et 30

DGM, le cadre est fédéral, il y a une ordonnance sur la signalisation routière, la question de la limitation de vitesse dépend d'une loi fédérale. Le canton ne peut rien faire.

D. von der Mühl : en France les piétons qui s'engagent sont prioritaires. Pourquoi pas le faire chez nous ?

Collex : Penser éventuellement à des baudriers pour que les élèves soient visibles. Que les enfants soient plus visibles, dans les zones 30 et les quartiers plus sensibles

M.-H. Giraud : nous faisons des campagnes dans les quartiers et aux abords et il y a des campagnes cantonales.

P. Chiararia : équiper la totalité des enfants semble compliqué.

BEP, ont distribué 2000 baudriers mais n'ont pas le sentiment qu'ils soient utilisés.

F. Lanci Montant ; Le Pédibus en met à disposition des lignes Pédibus, les choses changent, les pédibus en demande de plus en plus. Dans les autres cantons, cela se fait systématiquement. Actuellement nous sommes en discussion avec le département de la santé pour en donner les mentalités évolutives.

Gd-Lancy : Est-ce que les priorités droites sont obligatoires dans les zones 30 ?

D. von der Mühl : cela peut arriver.

Gd-Lancy : quand deux communes ne font pas la même chose, par exemple sur une route qui est coupée et se trouve dans deux communes, la moitié est en zone 30 et l'autre moitié pas ! Comment faire collaborer à Lancy –Onex il y a ce problème.

DGM : si deux communes sont opposées nous faisons attention, nous irons voir.

Versoix : projette un nouvel aménagement à Versoix, une construction trottoir est-elle possible dans une zone 30? Et si ce n'est pas possible ? Que faire ? Sens unique ?

DGM, oui c'est tout à fait possible, mais doit être concerté pour vérifier si c'est possible.

D. von der Mühl, cela dépend du type de rue. Si il y a une faible densité d'habitation, et des sorties et entrées de voiture, ce n'est pas toujours bonne solution.

Beata : mais à qui s'adresser ?

DGM à la commune c'est bien. C'est la première porte.

D. von der Mühl : Ou sinon à l'ATE ou à Rue de l'avenir. Peuvent aider.

FLM : vous pouvez aussi demander au GAPP, par expérience nous pouvons donner des réponses et faire le lien avec l'ATE.

Pâquis : communication et info, il faut une info cantonale. Sur les zones 20 cela semble facile mais sur zone 30 ? Quoi communiquer ? Confusion dans le message

Seujet-Necker : il faut un changement de mentalité, dans les pays où ça marche comment les gens se sont adaptés ? Si ça marche à Berne pourquoi ça marche pas à Ge. Peut-être que le message est aberrant !

D. von der Mühl : Ne connaît pas dans le détail mais sont en train d'investiguer pour voir quelle communication a été faite et ce qui est efficace dans les autres pays, dans certaines villes (Gratz) ont décidé de mettre toute la ville à 30 avec quelques lieux à 50 et beaucoup de communication. Ont constaté qu'avec tout le travail de sensibilisation les autres communes ont suivi. Cela a un effet contagieux sur les routes à 50. Première chose= parler communiquer sur le conduire autrement. Prendre cela au sérieux. On met beaucoup de poids sur l'éducation des enfants, donc éduquer d'abord les enfants.

Plainpalais : Avons des Zones 30 depuis quelques années, elles sont évaluées, les résultats sont positifs, les parents ne voient pas de retour en arrière. Il y a une amélioration notable au niveau sonore. Il faut introduire les zones 30 et leur laisser le temps et les faire évoluer.

Contamines : il y a eu un accident rte de Florissant, sur un passage piétons utilisé par les écoliers et la crèche. Une maman a été renversée. Quelles démarches pour que des mesures soient prises.

P. Chiararia : tout le monde est choqué. Il y avait des patrouilleuses à cet endroit. De toute façon des démarches vont être prises. Un débriefing avec les patrouilleuses doit avoir lieu. Les parents peuvent écrire au service des écoles qui feront le lien.

M-H Giraud, dans un cas comme cela, de toute façon sont avertis et demandent une enquête. Nous avons demandé le rapport de police pour voir ce que peut être fait pour améliorer la situation.

FLM : ce passage est sur une ligne de Pédibus qui avait demandé plusieurs choses qui ont été réalisées. Avaient demandé un feu d'arrêt pour voiture mais la réponse avait été négative.

DGM ; dans ce genre de situation c'est délicat car la loi est assez rigide, le premier objectif des feux est de régler la priorité entre véhicules. Nous connaissons cet endroit et allons en demander plus à nos collègues.

Contamines : Le CE va se réunir et écrira.

Grand-Saconnex : y-a-t-il des aménagements possibles au niveau des sorties de garages, dans les zones 30 ? Une nouvelle sortie vient d'être aménagée très près de l'école. Quels sont les moyens à disposition des APE pour envisager de demander des règles particulières aux abords des écoles ?

DGM : les règles minces mais claires, il appartient aux conducteurs d'être attentif à tous. Le canton ou la ville peut difficilement faire quelque chose. Mais on peut améliorer. Il existe plusieurs possibilités, faire un courrier à la DGM. Prennent note mais attendent lettre.

Centre-Ville : le passage piéton a été supprimé en bas de la rue Verdaine, c'est dangereux parfois. Diminuer la vitesse des voitures passe par des aménagements physiques. Nous sommes contents des voitures mal stationnées qui font bouclier pour nous quand nous traversons.

Pt-Saconnex : pourquoi ne pas rendre prioritaire les piétons dans les zones 30 ? Les élus sont au centre des décisions. Quels sont vos possibilités d'influencer les votes. Imposer des Kit école ?

M-HGiraud, nous n'avons aucune marge de manœuvre, le kit école est fait pour apporter une réglementation différente, il y a des adaptations possibles mais pas de règle.

DGM il y a des rencontres intercantionales mais les choses sont compliquées car tout est différent selon les cantons.

Bernex : la disparition des passages piétons est une régression car il n'y a plus de priorité.

Centre-Ville : pourquoi pas de contrôle de vitesse dans zone 30 ?

BEP : car il y a trop peu de matériel, d'effectif, il y a plus de monde pour mettre des amendes aux voitures parkées.

D. von der Mühl : on donne des moyens pour faire des contrôles sur les parkings mais pas sur la vitesse ! Si les amendes payent les contrôles pourquoi ne pas faire la même chose avec la vitesse !

Compte tenu de l'heure, nous terminons ce point en nous tenant à la disposition des APE si elles ont des questions supplémentaires.

Merci aux invités que nous libérons. Attention sur les passages piétons !

## **5. Informations de la coordination**

Nous cherchons un-e membre pour représenter le GAPP à la commission d'éducation routière

Nous cherchons aussi des parents intéressés par un petit revenu qui pourraient se libérer pour le dépouillement des réponses des parents au questionnaire sur l'horaire scolaire.

## **6. Communications des APE**

Meyrin : Avons organisé un Ethnopoly le vendredi 23 avril ça a été un grand succès. De toute les façons. Cointrin a aussi participé, la soirée s'est terminée par une fête. Il y aura un film fait par la commune de Meyrin.

Plainpalais : ont organisé une semaine citoyenne, une fête et un jeu impliquant la coopération, eu beaucoup de succès et de bonnes collaborations. La moitié de l'école a participé belle implication des parents.

Gd-Saconnex : merci pour la lettre qui accompagne la consultation qui reflète très bien notre position. Merci. Merci

Collex : notre vide grenier a bien marché et avons une bonne communication de la TG

Gd-Lancy : y-t-il des dérogations pour l'âge d'entrée à l'école ?

GAPP : Nous allons nous renseigner.